

Questionnaire à l'attention des candidats aux élections municipales à Melun

Liste « Melun Pour Vous avec Louis Vogel »

I- Vie publique

- 1- Que projetez-vous afin que Melun puisse rayonner et être enfin reconnue à son rang de préfecture et de ville historique de Seine-et-Marne ?

Depuis 2016, Melun retrouve sa place de locomotive en Seine-et-Marne, et même en Île-de-France.

De nombreux éléments le prouvent.

Jusqu'à-là plutôt ignorée par l'Etat, la Région ou le Département, la Ville et l'Agglomération ont obtenu ces dernières années de nombreuses victoires.

La signature du Contrat d'Intérêt National en 2017 entre la Communauté Melun Val de Seine, que préside Louis Vogel, l'Etat et le Département (contrat également soutenu par la Région) a permis de mettre autour de la table l'ensemble des grands acteurs du territoire pour son plan de développement. Ce sont 50 millions d'euros que l'Etat s'est engagé à investir dans les prochaines années à Melun.

De même, l'Agglomération a obtenu du Département un Contrat Intercommunal de Développement de plus de 7 millions d'euros pour des projets reconnus d'intérêt départemental.

La Région nous a intégré dans son plan anti-bouchon avec, à la clé, le financement d'un pont pour fluidifier la circulation sur notre territoire.

Par ailleurs, la Communauté Melun Val de Seine a créé sa cellule « fonds européens » qui est un véritable succès avec plus de 6 millions d'euros récoltés. Cette cellule fait désormais office d'exemple à suivre notamment par le Département de Seine-et-Marne et un rapport parlementaire du Sénat salue la très grande efficacité du territoire en ce domaine.

Ce soutien massif, et nouveau, de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, est une grande marque de confiance dans les politiques qui sont menées à Melun et le signe que la Ville est de retour.

D'autres distinctions abondent dans ce sens : le partenariat exceptionnel entre la Ville de Melun et le Louvre, mais aussi avec la Villette, démontre le renouveau de l'image de la Ville.

L'Etat a distingué Melun comme « Cité Educative », la seule en Seine-et-Marne, pour la qualité des politiques menées en matière d'Education, lui octroyant des moyens supplémentaires.

Melun a obtenu du Ministère des Sports le label « Ville associative et sportive » qui reconnaît l'important travail que fournissent les associations mais aussi la Ville dans ces domaines.

L'Etat a retenu Melun dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU). Ces dizaines de millions permettront enfin le renouveau des Hauts de Melun, en lien avec la construction de l'Ecoquartier et l'arrivée du TZen 2.

De même, l'implantation d'une faculté de santé, en partenariat avec l'UPEC, et d'une antenne du Conservatoire National des Arts et Métiers, participent du nouveau rayonnement de Melun, la consacrant comme un pôle universitaire majeur dans le sud francilien.

Enfin, le développement du site de Villaroche, que Monsieur Vogel préside, fait désormais du territoire de Melun un des pôles économiques majeurs d'Île-de-France. Depuis 2015, ce sont plus de 1200 emplois nets qui ont été créés sur le site et le nombre d'entreprises implantées est passé de 25 à 46. Villaroche est désormais repéré au niveau international puisque le site s'est retrouvé en finale avec Berlin pour l'implantation de la « gigafactory » de la société TESLA.

II- Petite Enfance / Enfance / Education

- 1- Est-ce que les 300 places en crèches ou halte-garderies que vous évoquez en p.17 comporteront la rénovation des établissements existants ou la création de nouvelles structures ? Cet effort notable pourrait-il associer les crèches associatives qui exercent aussi cette activité de service public ?

Ces 300 places nouvelles pourront effectivement relever de créations supplémentaires dans les structures existantes, grâce à une meilleure gestion ou à des travaux, comme pour la structure multi-accueil « Les Oursons » dans la cour de la Mairie par exemple, mais cela passera principalement par la construction de nouvelles structures.

Nous souhaitons aussi, comme vous le proposez, nous associer avec des crèches associatives qui pourraient recevoir l'agrément de la commune.

- 2- Quelles conditions d'accès à une place en crèche seront réservées pour les familles dont les parents ne travaillent pas tous les deux ?

Actuellement, en raison de la liste d'attente et des directives de la CAF, le règlement n'autorise pas l'accueil des enfants dont les parents ne travaillent pas. Ces enfants sont redirigés vers la halte-garderie.

- 3- Quel accès à une place en crèche sera possible pour les personnes non domiciliées à Melun mais y travaillant (par exemple, les commerçants de Melun) ?

Pour les mêmes raisons, le règlement n'autorise pas l'accueil des enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Melun. Seuls les enfants atteints d'un handicap sont accueillis, même si leurs parents n'habitent pas Melun.

Nous proposerons de revoir ce règlement, avec les familles, dès lors que le nombre de places de crèches aura connu une hausse suffisante pour réduire la liste d'attente.

- 4- Comment les parents sont-ils informés du projet pédagogique et des orientations éducatives des structures accueillant les enfants (crèches, centre de loisirs) ? Comment les structures s'adaptent-elles en fonction des retours des parents ?

Aujourd'hui, chaque structure propose son projet pédagogique. Il est présenté au moins une fois par an lors d'une réunion organisée avec les familles. Il est ensuite affiché dans les structures.

Nous proposons de réunir plus régulièrement et d'impliquer plus fortement les familles dans la construction du projet pédagogique.

- 5- Quel est l'état des lieux d'avancement des travaux de rénovation ? Quels seront vos projets prioritaires ?

Les Oursons et les Dauphins ont déjà connu ou vont connaître des rénovations importantes. Les autres structures sont également prévues dans le Programme Pluriannuel d'Investissements de la Ville.

Comme vous avez pu le voir dans le programme, les projets prioritaires seront la création de 300 places supplémentaires de crèches, l'expérimentation d'une crèche ouverte 24h/24 et la création d'une seconde Toute Petite Section (pour les moins de 3 ans).

- 6- Pensez-vous mettre en place d'autres solutions alternatives que le restaurant scolaire pour la pause méridienne des élèves, par exemple avec la création de réfectoire où les élèves ayant leur panier repas pourront se restaurer ?

La politique menée à Melun concernant les repas scolaires est de s'assurer que chaque enfant dispose d'un repas équilibré chaque midi, dans un restaurant à proximité de son établissement afin qu'il ait le temps nécessaire pour se restaurer.

C'est pourquoi nous proposons la création de nouveaux restaurants scolaires à l'Almont et à l'Ecoquartier, ainsi que rue Gatelliet, pour rapprocher le restaurant des enfants.

- 7- La mairie pourrait-elle apporter une aide à ces familles, par exemple dans la constitution des dossiers ou en bénéficiant d'un contact au sein de la MDPH pour le suivi des dossiers ?

Assurément. C'est une aide que le service Education pourrait rendre dans le cadre du guichet unique Mairie +.

- 8- Que prévoyez-vous afin de développer une offre d'enseignement supérieur multidisciplinaire digne d'une ville de préfecture ?

Le développement universitaire a été une des priorités de Louis Vogel comme Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Depuis 2014, le nombre d'étudiants à Paris II – Melun est passé de 1800 à 2500, grâce aux travaux importants réalisés par l'agglomération dans les bâtiments universitaires.

Depuis octobre 2019, en lien avec l'UPEC, Melun dispose d'une faculté de santé qui sera la tête de pont de la réforme des études de santé voulue par le gouvernement.

Par ailleurs, des liens ont été créés entre l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale et Paris II, avec le Master 2 Droit et Stratégie de la Sécurité. Ou encore entre l'EOGN et HEC.

Nous souhaitons également développer les filières technologiques en lien avec nos prépas. C'est pourquoi des contacts ont été pris avec l'Université de Technologie de Troyes, dont nous souhaitons installer une antenne à Melun.

Enfin, le Conservatoire National des Arts et Métiers a annoncé il y a à peine une semaine sa volonté d'installer ses activités pour le sud Île-de-France à Melun.

Louis Vogel est entièrement mobilisé sur ce sujet.

III- Centre de Loisirs

- 1- Seriez-vous favorable en complément de l'action menée avec les centres de loisirs à ce que la commune puisse aider par une participation les familles qui inscrivent leurs enfants à des séjours de vacances du monde associatif (colonies, voyages découvertes, camps...)?

De la même manière que la Ville finance la première licence des enfants pour les inciter à faire du sport ou que la Communauté d'Agglomération organise tous les étés des stages tout compris, appelés Sport Passion, la commune pourrait effectivement envisager de participer financièrement à ces séjours. Les critères d'éligibilité devront être travaillés avec les associations de familles, le service des sports et le service de la vie associative.

IV- Urbanisme / Voirie

- 1- Saurez-vous traiter également les décharges plus ou moins sauvages qui parsèment notre ville ?

Un gros travail a déjà été réalisé en matière de propreté. Les cadences ont été doublées, une équipe le dimanche a été créée, le matériel a été renouvelé.

Une brigade verte, encadré par un policier municipal a été créée, permettant de verbaliser les incivilités, même si elle doit encore être améliorée.

Pour autant, la ville de Melun continue de ramasser environ 800 tonnes par an d'encombrants et de dépôts sauvages, en plus de ce qu'elle paie au SMITOM.

Nous souhaitons renforcer cette brigade verte, créer une brigade anti-graffitis et créer une application numérique qui permette d'alerter en direct les services de la ville.

Par ailleurs, nous négocierons avec le SMITOM afin de revoir le dispositif « Allô Encombrants », qui semble avoir atteint ses limites.

- 2- Comment proposez-vous de replanter des arbres sur un espace largement recouvert de voirie et avec peu de terre naturelle hormis les parcs existants et les endroits occupés par les jardins ouvriers ?

Les contraintes d'espace et techniques sont importantes mais les marges de manœuvre existent. A titre d'exemple, la place Lucien Auvert, récemment refaite, a vu l'espace consacré à la végétation augmenter de 30%.

Par ailleurs, les cours d'école sont faciles à végétaliser.

Les services techniques et le service développement durable travaillent déjà sur ce Plan Vert. Il permettra de tenir la promesse des 700 arbres par an.

- 3- Pouvez-vous assurer que la Mairie sera vigilante à ce que les parcs ne soient pas des lieux de squats et de trafics divers ?

La brigade cycliste que nous proposons de créer aura dans ses missions spécifiques la surveillance des parcs en lien avec la brigade verte que nous souhaitons renforcer.

- 4- Pouvez-vous assurer que la rénovation de voirie ne concernera pas que quelques grandes artères ? Les familles usent également beaucoup les rues secondaires et tertiaires dans leur quotidien. Si les quais Rossignol et Joffre sont piétonnisés, est-ce à dire que toute la circulation basculera de l'autre côté de la Seine ?

Le Plan Voirie qui a été lancé en 2016 couvre l'ensemble de la commune à raison d'environ 5 km de réfection par an (hors travaux exceptionnels comme le NPNRU ou les travaux d'entretien réguliers). Les rues secondaires et tertiaires sont évidemment concernées. A titre d'exemple, dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », les petites rues de l'Ile Saint Etienne seront prochainement refaites.

Concernant les quais Joffre et Rossignol, l'idée n'est pas de les piétonniser entièrement mais de rééquilibrer fortement la répartition de l'espace entre les véhicules et les piétons-cycles afin d'apaiser ce quartier qui représente, de par sa vue sur la Seine, un atout majeur pour la ville.

- 5- Pouvez-vous assurer un plan d'accessibilité PMR sur les trottoirs de la ville (la mention en p.24 reste floue) ?

Monsieur Vogel s'est engagé auprès de l'Association des Paralysés de France à réaliser très rapidement un plan d'accessibilité qui soit réaliste et soutenable. Cette question a trop longtemps été ignorée.

A noter cependant que l'agglomération a rendu accessible l'ensemble des arrêts de bus durant le mandat.

V- Personnes âgées

- 1- Seriez-vous pour la création, afin de briser l'isolement des personnes âgées, de résidences multi générationnelles avec regroupement des services sociaux utiles aux personnes âgées ?

La Ville est déjà en relation avec des promoteurs qui proposent ce genre de résidence. Cela va dans le sens des propositions du programme en matière de lien intergénérationnel.

- 2- Seriez-vous favorable à l'installation d'un pôle ou groupement de mandataires judiciaires à la protection des majeurs spécialisés pour les seniors au sein du pôle de services seniors que vous projetez ?

C'est effectivement une idée à retenir. Cela pourrait également s'inscrire dans le cadre du Point d'Accès au Droit créé au sein de Mairie + et que Louis Vogel souhaite développer.

VI- Affichage

- 1- Est-ce que l'application créée pour signaler « les dysfonctionnements du quotidien » (p.9) pourra être utilisée pour signaler les affichages violents, pornographiques ou incitants aux drogues à proximité des écoles ou haltes garderies ?

Assurément. Cette application permettra un retour en temps réel et une réactivité accrue des services, notamment la police et les services techniques.

VII- Articulation vie familiale et vie professionnelle

- 1- Que seriez-vous prêt à mettre en place pour faciliter l'installation d'entreprises locales, TPE, PME, dans notre cœur de ville ? Votre programme évoque en effet une pépinière d'entreprises. Comment voyez-vous son installation et son développement ?

Cette proposition de création de pépinière s'appuie sur les réussites de la pépinière et de l'hôtel des artisans déjà ouverts à Vaux-le-pénil et de l'Atelier, le centre d'Affaires dans les quartiers de Melun (Ecopôle Loïc Baron à Montaignu).

Ces trois dispositifs créés par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine proposent, d'un côté des locaux flexibles et nombreux pour les toutes jeunes entreprises, de l'autre un accompagnement sur le long terme pour la pérennité de ces entreprises.

Nous souhaitons étendre ces dispositifs à l'ensemble de la Ville pour dynamiser le tissu économique. De même, nous sommes déjà en contact avec des Fablab (espace d'apprentissage mais aussi de fabrication lié aux technologies modernes) pour une installation prochaine en centre-ville.

Cette proposition est à mettre en lien avec la création de la Société d'Economie Mixte (SEM) qui nous permettra de devenir maîtres de locaux en cœur de ville.

- 2- Pensez-vous que la Société d'Economie Mixte que vous évoquez en p.13 pourra enrayer la paupérisation des commerces du centre-ville de Melun ?

Contrairement à l'image que certains donnent à la Ville, Melun attire les commerces. 2019 a vu plus de commerces ouvrir que fermer, et de nouveaux commerces importants vont s'ouvrir en 2020.

Les dispositifs déjà mis en place par la ville (boutique à l'essai, boutique éphémère) ont prouvé leur efficacité, malgré un budget contraint de 500 000 euros annuels.

Il faut aller plus loin. La SEM sera l'outil puissant qui permettra à la ville, grâce à l'apport financier de partenaires importants comme la Caisse des Dépôts et Consignations, de devenir propriétaire du fonds de commerce, mais aussi, et surtout, des murs. La ville pourra alors choisir les commerces qu'elle souhaite, et surtout créer des espaces compatibles avec la demande.

- 3- Espace de bureaux partagés : est-ce que cet espace sera accessible aux personnes souhaitant travailler en télétravail ? Notamment en période de grèves des transports ?

C'est tout à fait l'objectif. La Communauté Melun Val de Seine est déjà en lien avec un investisseur qui souhaite s'installer près de la gare.

VIII- Santé

- 1- Comment voyez-vous le renouvellement de l'offre de soins à Melun ? Par quels moyens des professionnels de santé peuvent-ils être motivés à s'installer dans notre commune ?

En lien avec l'ARS, la ville a commandé une étude sur l'offre médicale sur son territoire en 2019. Les résultats ne surprendront personne. L'offre médicale est tendue, même si Melun fait plutôt bonne figure par rapport à la Seine-et-Marne, classée parmi les pires départements français sur ce sujet.

C'est pourquoi diverses actions ont été menées.

Tout d'abord la création du nouvel hôpital de Melun, devenu hôpital de référence (GHT) pour le sud francilien. Il est aujourd'hui en pleine expansion et embauche régulièrement de nouveaux praticiens. Cette locomotive pour le territoire est un atout important puisqu'il entraîne dans son sillage l'installation de médecins sur le territoire.

Par ailleurs, la faculté de santé implantée à la gare de Melun, et qui va se développer d'année en année, doit également permettre de fidéliser les jeunes médecins sur le territoire.

Au travers des fonds européens, l'agglomération a permis l'installation de maisons médicales, notamment à la Rochette.

Un cabinet médical diversifié va d'ailleurs s'installer prochainement en centre-ville à Melun et nous travaillerons à l'implantation d'autres structures médicales.

IX- Culture, Patrimoine

1- Spectacle historique : Quelle forme pourrait prendre un tel spectacle (p.14)

Comme indiqué dans le programme, ce spectacle sera à co-construire avec les associations et les habitants. Ce sera l'occasion, y compris dans les écoles, de mettre en valeur le passé prestigieux de Melun. La forme est donc libre et, pour l'heure, non arrêtée.

2- Que souhaitez-vous mettre en place pour favoriser l'éducation musicale et mieux valoriser le conservatoire de musique de Melun ?

Durant le mandat, une attention particulière a été apportée à l'éducation musicale, tant à la Ville qu'à la Communauté Melun Val de Seine.

La construction, en début de mandat, du tout nouveau conservatoire a été la première étape.

Pour proposer l'offre de cours la plus diversifiée possible, les conservatoires des communes de Melun, Le Mée et Vaux-le-pénil ont été mutualisés.

La Communauté Melun Val de Seine a d'ailleurs choisi de soutenir fortement cette initiative en apportant une aide financière importante à ces structures afin de permettre un tarif unique au niveau du territoire.

La Ville porte également le dossier du classement du Conservatoire pour en faire un établissement de classe départementale, ce qui lui offrirait des moyens supplémentaires.

Par ailleurs, la Ville et l'agglomération possèdent chacun leur orchestre. Il y a là un levier important de valorisation de la musique qu'il faudra mieux utiliser.